

Séance du : 14 septembre 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/09/194

Dates Convocations 08/09/2026	Le quatorze Septembre Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.
Date Affichage 08/09/2026	<u>PRESENTS 25</u> : Patrice BERNARD, Vincent ROIRAND, Bernard NOURY, Jacqueline TURBE, Mathieu RIOU, Camille DECONINCK, Nathalie BARBOTIN, Corinne ROUET, Yannick RIVALIN, Fabien DULON, Sébastien GAUTIER, Leslie DOUX, Manon PLESSIS, Christine LE BRIS, Marika ANDRÉ, Louis DUPONT, Maryline SAUVADET, Joanna BURGAUD, Eddy LAURENT, Christophe DUPONT, Benjamin RATOUIT, Alain MOUSNIER, Gaëlle CHAPUT, Laure BARAULT, Valérie VOISIN
Nombre de Conseillers :	<u>PROCURATIONS 01</u> : Virginie GIRARD à Corinne ROUET
- en exercice 27	<u>ABSENTS 01</u> : Cyril TARAUD
- présents 25	<u>SECRETAIRE</u> : Manon PLESSIS
- procuration 01	
- absents 01	

DECHETS : CONVENTION AVEC ECO TLC REFASHION SUR LES TEXTILES DITS « TLC »

Rapporteur : Bernard NOURY

La présente convention a pour objet de définir les modalités sur les Textiles d'habillement / Linges de maison / Chaussures (TLC) entre Refashion et la commune de l'Île d'Yeu. Elle permettra à Trivalis de déposer un dossier de reprise sans frais pour l'ensemble du territoire vendéen.

Une responsabilité élargie du producteur (REP) est mise en œuvre pour financer la collecte et le recyclage des TLC.

Depuis le 23 décembre 2022, cette filière est animée par l'éco organisme Refashion re-agréé pour la période 2023-2028. Dans le cadre de l'agrément, une Convention Type Collectivités est en place.

La mairie mettra en place un lieu de collecte aux déchèteries et apportera un soutien à la mise en œuvre d'actions de communication, définies dans un catalogue d'actions (collecte événementielle, sensibilisation citoyen, sensibilisation jeunesse et communication dans la presse quotidienne régionale)

La convention proposée définit les conditions et modalités selon lesquelles la commune de l'Île d'Yeu collecte les TLC usagés et mène des actions de communication et permet à Refashion ou à un opérateur de collecte ou de tri en relation avec l'éco-organisme de traiter l'intégralité des TLC usagés collectés.

Considérant que Refashion a validé la possibilité pour Trivalis de déposer le dossier de reprise sans frais sur la plateforme POP pour l'ensemble du territoire vendéen aux conditions suivantes remplies pour chaque adhérent :

- Être conventionné avec Refashion ;
- Avoir transmis un engagement avant les délibérations prévues à l'automne.

Le Conseil municipal à l'unanimité (26 POUR) :

- ♦ **APPROUVE** le projet de convention avec l'éco-organisme Refashion annexé à la présente délibération ;
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention jointe et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

L'Ile d'Yeu, le 16 septembre 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le maire,
M. Patrice BERNARD

Patrice BERNARD
Maire de l'Ile d'Yeu
16 sept. 2026